



**Conseil économique et  
social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.15/196/Add.1  
25 février 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail des transports des marchandises dangereuses

Quatre-vingt-quatrième session  
Genève, 5-9 mai 2008

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SESSION**

Additif

Liste des documents par point de l'ordre du jour et annotations

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ECE/TRANS/WP.15/196 (Secrétariat)	Ordre du jour provisoire
ECE/TRANS/WP.15/196/Add.1 (Secrétariat)	Liste des documents

Documents de base

ECE/TRANS/WP.15/194 (Secrétariat)	Rapport du Groupe de travail sur sa quatre-vingt-troisième session (Genève, 5-9 novembre 2007)
ECE/TRANS/WP.15/195 (Secrétariat)	Projet d'amendements aux annexes A et B de l'ADR pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2009

2. SOIXANTE-DIXIÈME SESSION DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

ECE/TRANS/200	Rapport du Comité des transports intérieurs (CTI) sur sa soixante-dixième session (Genève, 19-21 février 2008)
INF.3	Rapport du Groupe multidisciplinaire d'experts de la sûreté des transports intérieurs

Le CTI a approuvé le rapport du Groupe multidisciplinaire, et en conséquence, le Groupe de travail a été prié de revoir l'ADR et l'ADN (voir recommandations 2 et 3) et d'évaluer la mise en œuvre du chapitre 1.10 de l'ADR, du RID et de l'ADN, avec l'assistance des autres organisations internationales concernées.

3. ETAT DE L'ACCORD EUROPEEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR) ET QUESTIONS CONNEXES

Le Groupe de travail sera informé de l'état de l'ADR, du Protocole d'amendement de 1993, des accords spéciaux et des notifications en application du chapitre 1.9.

À ce jour, aucun changement n'a été signalé en ce qui concerne l'état de l'ADR (43 Parties contractantes).

Avec l'accession de Moldova (5 décembre 2007) et l'acceptation de la Grèce (21 novembre 2007), le nombre des Parties contractantes au Protocole d'amendement de 1993 est porté à 31.

4. INTERPRETATION DE L'ADR

ECE/TRANS/WP.15/2008/9 (France) Chauffage à combustion selon 9.2.4.7

5. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AUX ANNEXES A ET B DE L'ADR

(a) Propositions diverses

ECE/TRANS/WP.15/2008/1 (IRU)	Restrictions dans les tunnels routiers
ECE/TRANS/WP.15/2008/2 (IRU)	Chapitre 1.2 – Définitions et unités de mesure
ECE/TRANS/WP.15/2008/3 (Autriche)	Marchandises dangereuses contenues dans des récipients fixes destinés aux additifs mélangés aux carburants dans les citernes
ECE/TRANS/WP.15/2008/4 (Allemagne)	Dispositions relatives aux Unités mobiles de fabrication d'explosifs (MEMU)
ECE/TRANS/WP.15/2008/6 (Allemagne)	Directives relatives à l'évaluation des risques lors du transport des marchandises dangereuses

ECE/TRANS/WP.15/2008/10 (Portugal - Certificat de formation du conducteur  
IRU)

(b) Construction et agrément des véhicules

ECE/TRANS/WP.15/2008/5 (Allemagne) Protection contre l'explosion

ECE/TRANS/WP.15/2008/7 (France) Connecteurs électriques selon 9.2.2.6.3

ECE/TRANS/WP.15/2008/8 (France) Certificat d'agrément selon 9.1.3

6. PROGRAMME DE TRAVAIL

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

7. QUESTIONS DIVERSES

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour. Le Groupe de travail sera informé de l'issue des discussions de la Réunion commune RID/ADR/ADN en ce qui concerne l'adaptation et l'application du Règlement intérieur du WP.15 à ses méthodes de travail.

8. ADOPTION DU RAPPORT

---